

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU**  
**MARDI 21 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un mai à vingt- heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mai 2019

**Présents** : MM. Adam, Micat, Taupin, Verna, Roulet, Mmes Beauvais, Joubert, Michener, de Saint-Seine, Tartarin,

**Excusés** : Mmes Galisson, Prieur,

**Excusés avec pouvoir** : M. Vandennecke,

**Secrétaire de séance** : Mme Beauvais

Le maire enregistre les absences et les pouvoirs :  
M. Vandennecke donne pouvoir à Mme Tartarin

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

**N° 2019-25 : ADHÉSION AU FREDON**

**8.8 Environnement**

En 2018, la communauté de communes Loches Sud Touraine adhère au FREDON afin notamment de participer à la lutte collective contre les ragondins. La communauté de communes a décidé de ne plus adhérer à compter 2019.

Afin de permettre aux piégeurs d'être indemnisés, il est proposé que la commune adhère au FREDON pour une cotisation annuelle de 102 €. Cette cotisation permettra aux piégeurs de déclarer leurs captures au FREDON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer au FREDON à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**N° 2019-26: SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES**

**7.5- Finances locales – subventions**

Quatre demandes de subventions des associations ont été reçues :  
- Club du Lévrier de Sport de Touraine : 500 € (pour l'organisation de courses de lévriers)  
- Les Amis de la Gaieté Chapelloise : 1 000 € (pour financer l'achat de stands)

- Amicale des Chapellois : 150 € (pour l'organisation du banquet des Chapellois)
- Club aéromodéliste de Touraine : 400 € (pour l'organisation de concours)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer les subventions aux associations comme indiqué ci-dessous :

Club du Lévrier de Sport de Touraine	450 €
Amis de la Gaieté Chapelloise	1 000 €
Amicale des Chapellois	150 €
Club d'aéromodélisme	400 €
Souvenir Français	100 €
<b>Total</b>	<b>2 100 €</b>

## **N° 2019-27: CRÉATION D'UNE COMMISSION LOCALE CIAS**

### 8.2 Aide sociale

Dans le cadre de la nouvelle organisation applicable au compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, la communauté de communes Loches Sud Touraine conseille aux communes de créer une commission locale afin de donner un avis sur les demandes de secours financiers transmis par le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale).

La commission permanente du CIAS, qui attribue les secours financiers, s'appuiera sur l'avis de cette commission locale pour décider.

Une grille de secours a été définie par le CIAS.

Il n'y a de pas de règles particulières pour la composition de cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas créer de commission locale CIAS
- **Indique** que les demandes de secours transmises par le CIAS seront étudiées en conseil municipal.

## **N° 2019-28: CRÉATION D'UN TERRAIN DE PÉTANQUE**

### 1.1 Commande publique – marché public

Un devis a été demandé à l'entreprise Arnault TP pour la création d'un terrain de pétanque au stade. Le montant du devis s'élève à 5 896,80 T.T.C pour un terrain de 21 m de long sur 12 m de large (cela permettrait de réaliser 8 terrains de 2,5 m de large ou 7 terrains de 3 m de large)

Ce devis comprend :

- un terrassement sur 15 cm
- la fourniture et la pose d'un géotextile
- mise en place des déblais sur 8 cm
- fourniture et mise en œuvre de 0/31.5 sur 7 cm
- finition avec sable 0/2 porphyre bleu sur 2 cm

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise ARNAULT TP d'un montant de 5 896,80 € T.T.C pour la création d'un terrain de pétanque au stade.
- **Autorise** le maire à signer le devis proposé par l'entreprise ARNAULT T.P.

## **N° 2019-29 : ACCESSIBILITÉ DES SANITAIRES DES VESTIAIRES DU STADE**

### **1.2 Commande publique – marché public**

Le maire rappelle que dans le cadre de l'agenda programmé d'accessibilité, des travaux de mise en accessibilité des sanitaires des vestiaires du stade doivent être réalisés cette année.

Ces travaux consistent en la réalisation d'un sanitaire PMR avec une rampe d'accès et une place de stationnement PMR.

Suite à la consultation réalisée par SOLIHA, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Montant T.T.C</b>
Démolition Maçonnerie Carrelage	MESTIVIER	9 794,36	11 753,23
Menuiserie	BERLEAU	1300,00	1560,00
Plâtrerie	BERLEAU	537,60	645,12
Électricité	CADIEU	1 013,00	1 215,60
Plomberie	COCHET	1 537,00	1 844,4
Peinture	NAUDON	1 180,40	1 416,48
<b>TOTAL</b>		<b>15 362,36</b>	<b>18 434,83</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** les devis comme indiqué ci-dessus pour un montant total de 18 434,83 € T.T.C.
- **Autorise** le maire à signer les devis avec les entreprises retenues.

**N° 2019-30: DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL**

**7-1- Finances locales - décisions budgétaires**

Le montant des travaux de mise en accessibilité des sanitaires des vestiaires du stade est de 18 434,83 € TTC. Il était prévu une enveloppe de 13 000 € pour cette opération dont :

- 1 576,80 € : frais de maîtrise d'œuvre (SOLIHA)
- 11 423,20 € : enveloppe travaux

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, il est proposé d'effectuer un virement de crédit comme suit :

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>Intitulé</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant</b>
Accessibilité des sanitaires des vestiaires du stade (opération n° 156)	21318	+ 3 020,89 €
Rénovation de deux logements (opération n° 155)	21318	- 1 520,89 €
Matériel (opération n° 120)	2188	- 1 500,00 €

**VIREMENT DE CRÉDIT ENTRE SECTION**

<b>Section</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>
Fonctionnement Recette	73111	Contributions directes	+ 3 990,74
Fonctionnement Dépense	023	Virement à la section d'investissement	+ 3 990,74
Investissement Recette	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 3 990,74
Investissement Dépense	21318 Opération n° 156	Accessibilité des sanitaires des vestiaires du stade	+ 3 990,74

## **N° 2019-31 : DEMANDE DE SUBVENTION DU LYCÉE THÉRÈSE PLANIOL**

### **7.5 Finances locales – subvention**

Le lycée Thérèse Planiol demande une subvention pour un projet de voyage dans les Landes.

Habituellement, le conseil municipal attribue des subventions uniquement dans le cadre de voyage linguistique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas accorder de subvention pour le projet de voyage dans les Landes organisé par le lycée Thérèse Planiol.

### **Questions diverses**

#### **Courriers Aménagement du centre bourg**

Le maire donne lecture du courrier reçu le 24 avril 2019 du « Collectif contre le bruit » suite aux travaux de modification des rampants des plateaux.

Ce courrier indique que malgré les travaux réalisés, le bruit perdure. Les 3 personnes signataires du courrier demandent que l'entreprise intervienne à ses frais sur les rampants.

Par ailleurs, M. Michaud a envoyé un courrier pour demander que le captage des eaux pluviales de la rue Dangé d'Orsay soit revu.

Une réponse technique sera apportée à ces courriers par l'entreprise Eiffage.

Par ailleurs, une audience au Tribunal administratif d'Orléans a été fixée le mardi 28 mai 2019 concernant la requête déposée par Mme Champigny.

#### **Installation d'une clôture au local technique**

Deux devis ont été demandés pour la réalisation d'un muret pour la clôture du local technique suite à la demande de l'architecte des bâtiments de France.

Entreprise Durand : 5 936,36 € T.T.C

Entreprise Mestivier : 4 427,26 € T.T.C

Les devis comprennent la réalisation d'un muret d'une hauteur de 50 cm et des seuils pour le portail et le portillon.

Après étude, le devis de l'entreprise Mestivier a été retenu.

Les travaux seront réalisés au courant du mois de juin.

### **Subventions Rénovation des logements de la mairie**

Les soldes de subvention pour la DETR et la réserve parlementaire ont été reçus pour la rénovation des logements. Les montants ont été revus suite au coût total des travaux.

Le montant de dépenses prévu au dépôt des dossiers de subventions était de 150 000 € H.T. Or, le coût réel des travaux après la fin de l'opération est de 139 224,21 €. Le montant définitif d'attribution de la DETR pour le projet est donc de 41 767, 26 € (prévisionnel : 45 000 €). Pour la réserve parlementaire, le montant définitif est de 9 272,33 € (prévisionnel : 10 000 €).

### **Subvention FDSR (Fonds Départemental de Solidarité Rurale)**

La commune a reçu l'accord du département pour la subvention au titre du FDSR pour l'achat du local technique. Une subvention de 22 626,00 € a été attribuée à la commune (prévisionnel : 23 500 €).

### **Vidéo-surveillance au local technique**

Le contrat de vidéo-surveillance au local technique est en service. Pour rappel, cette mission a été confiée à la société Stanley Security

### **Projet de vidéo-surveillance au stade et de la mairie**

Deux propositions ont été faites :

- Pour l'installation de vidéo-surveillance à la mairie :
  - STANLEY SECURITY :
    - Formule de location service sur 48 mois : 89 € H.T et 390 € H.T (forfait installation)
    - Formule de vente : 3 462 € H.T + 25 €/mois pour la maintenance
  - ADEC
    - Formule de location-achat : 177 € H.T sur 48 mois.
- Pour la vidéo-surveillance au stade (avec relai à la mairie):
  - STANLEY SECURITY :
    - Formule de location services sur 48 mois : 179 € H.T + forfait d'installation de 790,10 € H.T
    - Formule de vente service : 8 182 € H.T + 25 €/mois pour la maintenance
  - ADEC : pas de possibilité d'installer de la vidéo en lien avec la mairie :
    - Proposition d'installation de caméras factice : 511,00 € H.T.

Suite aux discussions, il est proposé de retenir la proposition effectuée par Stanley Sécurité pour l'installation de la vidéo-surveillance au stade.

### **Commission des chemins**

La commission s'est réunie le mardi 23 avril afin de déterminer le programme des travaux de fossés 2019.

Les devis sont en cours. 3 entreprises ont été consultées : Ent. Hubert (repreneur de l'ent. BOUTIN), Arnault TP et Ent. Villaumé.

### **Commission cimetière**

La commission s'est réunie le mardi 7 mai afin de déterminer les tombes à relever (15 tombes ont été choisies). Les entreprises suivantes ont été consultées : LEGRAND, PFG et DHUMAUX.

### **Espaces verts**

Un devis a été signé avec l'entreprise TOURAINE JARDINS pour un montant de 4 281,35 € T.T.C. pour l'installation de l'arrosage automatique sur la place Jasnin.

### **Animation du 11 novembre**

Deux formules sont proposées par Phil et Laure pour l'animation du 11 novembre. Le montant de la prestation est identique : 620 €.

Formule 1 : spectacle chanté à l'orgue de barbarie : animation interactive, invitation à chanter avec cahier de chants et numéro de music-hall costumé.

Formule 2 : spectacle de transformiste : numéros de transformistes chantés et dansés et numéros de music-hall costumé.

La formule 2 est retenue.

### **Fête du 14 juillet**

Le devis pour le feu d'artifice a été validé avec la société Pyragric pour un montant de 2 400 € T.T.C.

### **Manifestation Les Ecrivains Chez Gonzague Saint-Bris**

Pour la 2<sup>ème</sup> édition de cette manifestation qui se déroulera le dimanche 25 août 2019, l'équipe organisatrice demande si la commune envisage de participer : parrainage des auteurs et détachement de personnel communal pour la mise en place et le démontage du site.

M. Micat est bénévole pour le parrainage des auteurs.

### **Perte d'exploitation de M. DION**

Groupama a été destinataire du rapport concernant le chiffrage de perte d'exploitation établi par un expert spécialisé du Cabinet Eurexo.

Sans reconnaissance de responsabilité, et sur la base de ce rapport, Groupama a proposé à titre purement transactionnel et afin d'en terminer sur des bases amiables de régler la somme de 3 646,00 € à M. Dion. En contrepartie, celui-ci renonce à tout recours ou action contre la commune sur ce sinistre.

### **Réparation des portes de l'école**

Suite au rendez-vous avec Maître Beylac, M. Temps (architecte) et l'entreprise Trefous, une proposition est attendue pour régler le problème des portes des nouvelles classes. Des butées seront posées par l'entreprise Trefous sur chaque porte.

### **Travaux sur les cloches de l'église**

Suite à la maintenance réalisée par l'entreprise Gougeon, différents travaux sont préconisés : remplacement de sangles, d'un moteur, d'un marteau et réfection du plancher. Un devis est en cours.

**La prochaine réunion de conseil municipal est fixée le mardi 25 juin 2019 à 20h30**

**Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour**  
**du conseil municipal du 21 mai 2019**

	<b>Délibérations</b>
<b>2019-25</b>	Adhésion au FREDON
<b>2019-26</b>	Subvention aux associations communales
<b>2019-27</b>	Création d'une commission locale CIAS
<b>2019-28</b>	Création d'un terrain de pétanque
<b>2019-29</b>	Accessibilité des sanitaires des vestiaires du stade
<b>2019-30</b>	Décision modificative n°1 – budget principal
<b>2019-31</b>	Demande de subvention du lycée Thérèse Planiol

## Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2019

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>Signatures</b>
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	
Galisson Anne-Sophie	Excusée
Joubert Sylvie	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	Excusée
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	Excusé avec pouvoir
Verna Patrick	